

Coordination syndicale en Europe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **53 (1961)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coordination syndicale en Europe

Nous reprenons de l'intéressant « Rapport moral » destiné au XXV^e congrès international de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), ces informations concernant la coopération entre les secrétariats professionnels internationaux (SPI) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL):

A la séance du Comité consultatif de la CISL en juin 1958, il a été décidé de mettre sur pied un comité spécial de représentants de la CISL et des SPI aux fins d'étudier la coordination des activités régionales. Ce comité ne s'est jamais réuni, ce qui a causé quelque embarras lorsque le comité de liaison des SPI s'est réuni en janvier 1959. Le comité de liaison a décidé de convoquer une conférence générale extraordinaire des SPI, qui a eu lieu les 12 et 13 février 1959, à Genève. Cette conférence a pris plusieurs décisions qui signifiaient une réorganisation rigoureuse des moyens de liaison entre les SPI eux-mêmes et entre les SPI et la CISL. Le Comité de liaison des SPI a été dissous, et le camarade Zofka a été chargé du travail de liaison entre les SPI et entre les SPI et l'OIT. Il a été décidé de constituer un comité d'administration formé de représentants des SPI ayant leur siège en Suisse et dont une des tâches est celle de conseiller et diriger le camarade Zofka dans ses activités. Il a été décidé que tous les SPI verseraient une contribution aux frais de ce travail de liaison, soit 2 s. 6 d. par année et par mille membres. En outre, un sous-comité formé de représentants des sept SPI, y compris par l'ITF, a été nommé pour examiner la question de la coopération avec la CISL en matière d'activités régionales. Ce sous-comité des affaires régionales des SPI s'est réuni à Genève les 1^{er} et 2 juin 1959. L'ITF était représentée par les camarades Düby et Yates (qui a présidé) et par son secrétaire général et le directeur des affaires régionales. Les représentants de la CISL étaient les camarades Millard, directeur d'organisation, et Nash, chargé des relations entre les SPI. L'ITF a proposé et la réunion a adopté la déclaration de principe suivante:

1. Les SPI et la CISL procéderont à un échange d'informations dans le domaine des activités régionales.
2. Tous les bureaux régionaux actuels de la CISL et des SPI, ainsi que leur personnel, seront à la disposition des SPI traitant ou ayant l'intention de traiter des affaires régionales dans les zones d'activité des dits bureaux.
3. La CISL fournira aux SPI des renseignements d'ordre social, économique et politique concernant les diverses régions.

4. Les SPI devront avoir deux sièges au Comité du Fonds international de solidarité de la CISL.
5. Le Fonds international de solidarité accordera, en principe, une aide financière aux SPI pour leurs activités régionales.
6. Un comité ad hoc paritaire composé de représentants des SPI et de la CISL sera créé. Il sera chargé de la discussion des projets et des programmes pour les différentes régions. (A ce sujet et conformément aux décisions prises lors de la Conférence générale extraordinaire des SPI, tenue en février 1959, à Genève, il fut entendu que le Sous-comité des affaires régionales continuerait à fonctionner et formerait le groupe SPI du comité ad hoc.)
7. Une conférence générale des SPI sera convoquée le plus tôt possible afin de mettre en œuvre les projets ou programmes proposés par le comité ad hoc paritaire.

Afin de faciliter la tâche du comité ad hoc, il a été décidé d'instituer un groupe de travail dans lequel les SPI seraient représentés par l'ITF et deux autres secrétariats professionnels internationaux. Ces arrangements ont été confirmés ensuite par la CISL, mais il n'était évidemment pas facile de les mettre en pratique, étant donné qu'aucune réunion du comité ad hoc SPI-CISL ou du groupe de travail n'avait eu lieu avant la Conférence générale des SPI qui s'est tenue à Genève les 12 et 13 novembre 1959, précédée le 11 novembre d'une réunion du Sous-comité des affaires régionales des SPI.

Le résultat de la réunion du sous-comité et de la conférence générale a été la recommandation de créer un comité permanent mixte SPI-CISL chargé de discuter et de préparer les plans pour l'activité régionale et composé de représentants de cinq SPI, soit l'ITF, la FIOM, l'Internationale des PTT, la Fédération internationale des employés et techniciens et la Fédération internationale des travailleurs de plantations, et d'une représentation dont la CISL indiquerait la composition. Avant de prendre une décision définitive sur un quelconque projet, le comité permanent doit consulter les SPI qui seraient directement intéressés, mais les décisions prises ne doivent pas être confirmées par le Comité exécutif de la CISL ou par la Conférence générale des SPI avant d'être mises en vigueur. La conférence générale a en outre confirmé les principes adoptés à la réunion du Sous-comité des affaires régionales des SPI en juin concernant les affaires régionales, l'échange d'informations et le Fonds international de solidarité de la CISL. Il a été décidé que les représentants des SPI au comité du fonds seraient ceux de l'Union internationale des syndicats des industries alimentaires et de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux.

Les propositions faites à la conférence générale ont été approuvées par la CISL en décembre 1959. Elles sont le produit de la détermination des SPI, et de l'ITF en particulier, de réaliser un arrangement permanent avec la CISL afin d'éliminer des dépenses excessives en argent et en main-d'œuvre, qui ont, par le passé, dilué l'effet des efforts des SPI dans les régions. On peut espérer que le temps des essais et des erreurs est maintenant révolu et que le nouveau mécanisme sera mis utilement à contribution.

Problèmes du travail aux pièces

Quand l'automation a pris de l'importance en Angleterre, il y a environ quatre ans, l'organisme d'Etat des recherches scientifiques et industrielles et le TUC ont chacun de leur côté rédigé des rapports qui essayaient d'évaluer les répercussions que ce progrès technique aurait sur l'industrie et sur les travailleurs.

Bien qu'ils aient été rédigés de façon tout à fait indépendante, ces rapports ont plusieurs traits communs. L'un de ces traits communs est qu'à mesure que l'automation s'étendrait les possibilités d'avoir recours aux systèmes de travail aux pièces et de primes pour le paiement du travail diminueraient. Avec ces systèmes, l'importance de la paye de l'ouvrier est, en somme, en rapport direct avec la production.

La conférence du TUC

Les événements ultérieurs semblent confirmer ces vues. Les enquêtes faites dans les industries manufacturières montrent que le nombre des ouvriers qui sont payés « au rendement » – système appelé en Angleterre PBR – diminue lentement. Mais cette diminution est lente et dans l'ensemble 30% environ des ouvriers des industries manufacturières sont toujours payés suivant un système PBR quelconque.

C'est ce fait qui a poussé dernièrement le TUC à réunir des délégués de quarante de ses syndicats affiliés pour une conférence sur les divers aspects des systèmes PBR.

La situation a été mise sous sa véritable perspective par M. Lewis Wright, président du Comité de la production du TUC, lorsqu'il a dit à l'ouverture de la conférence que si les progrès de l'automatisation amèneraient certainement une diminution de la paye « au rendement » il existait toutefois encore un grand nombre de systèmes PBR en usage, dont beaucoup étaient même presque impossibles à comprendre. La tâche de la conférence, a-t-il dit, consistait à examiner ces systèmes et à rechercher leurs mérites et leurs défauts.